



# MAIRIE DE THEZA

## ARRÊTÉ DU MAIRE N° 047 / 2025

### Arrêté portant restriction de stationnement pour des travaux de création d'un Beach Tennis

#### Le Maire de la Commune de THEZA

Le Maire de la commune de THEZA,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L2213-1 à L2213, L2112-2, L2112-5, L3221-4

**Vu** le Code de la route dans ses articles R417-10, R417-11 et L411-1

**Vu** le Code de la Voirie Routière notamment les articles L113-2, L115-1, L116-1 et suivant R116-2

**Vu** le Code Pénal notamment l'article L131-13

**Vu** le Code de procédure pénale, notamment les articles 529 et suivants, R48-1 et suivants

Considérant les travaux d'aménagement d'un terrain de Beach tennis sur le plateau du complexe sportif de Théza

#### Arrête

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit **à compter du lundi 26 mai devant l'entrée du stade municipal jusqu'à la fin des travaux**

**ARTICLE 2** : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Théza, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Cyprien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THEZA, le 23 mai 2025

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Information que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichée en Mairie le :